



Charges locatives, qui doit faire la mise aux normes du logement

Par **franick**, le **13/01/2012** à **11:23**

Bonjour

Je suis locataire depuis près de 17 ans d'un logement appartenant à un office de HLM. Le rideau occultant d'une des chambres mansardées étant abîmé par le temps il m'appartient de le changer or la fenêtre de toit n'étant plus aux normes (l'entreprise l'ayant posé a fait faillite) je ne trouve pas dans le commerce de volet adapté. Les HLM me disent de "bricoler" un système mais que quoi qu'il en soit quand je partirai ils me factureront la réparation. Est-ce normal, suis-je en droit d'exiger que la fenêtre soit modifiée et mise au norme pour pouvoir user de mon logement dans des conditions normales ou ont-ils raisons(quels textes référents)?

Merci d'avance pour vos réponses
cordialement

Par **cocotte1003**, le **13/01/2012** à **12:37**

Bonjour, il n'y a pas de texte de référence puisque la mise aux normes n'existe pas pour autre chose que le neuf. Même dans le neuf, la norme s'applique pas sur la taille d'une fenêtre,
cordialement

Par **franick**, le **13/01/2012** à **17:51**

Merci de la réponse qui malheureusement ne m'avance guère car s'il n'existe aucun texte, comment puis-je changer ce rideau qui n'existe pas dans le commerce, de plus les HLM seront-ils en droit de me facturer une réparation à mon départ.
cordialement

Par **cocotte1003**, le **13/01/2012 à 17:53**

Bonjour, tout dépend de ce qui est arrivé, si c'est du à de l'usure c'est au bailleur, si c'est de la casse c'est à vous de payer

Par **franick**, le **14/01/2012 à 09:34**

merci de votre réponse rapide

A priori à l'usure car ces rideaux sont d'origine (rideaux 1er prix), il y a 17 ans, aussi comment obliger le bailleur à faire face à ses obligations s'il ne souhaite pas changer ce volet et notamment si aucun texte ne l'y oblige quel moyen ai je pour négocier avec lui
cordialement